

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 12 - 32

Séance du 13 décembre 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

L'an deux mille seize, le treize décembre,

Représentés : 7

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
SAOUT, VALENTIN.

**APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET « QUARTIER DE
LA GARE EN P.A.C.A »**

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Madame
Pascale GUIROU-NOUYRIGAT), Monsieur Frédéric HERBAUT
(procuration à Monsieur Antoine BAGNO).

**DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL
REGIONAL P.A.C.A**

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

Etait absent excusé :

Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a candidaté à l'appel régional à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation du dispositif « quartier de gare – Intégration urbaine des pôles d'échange multimodaux » en septembre 2015.

La candidature de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer, à laquelle s'associe la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, traduit une volonté d'améliorer le fonctionnement du quartier de la gare, en ce qu'il constitue un site central à fort potentiel de renouvellement urbain pour la Commune, et occupe, à l'échelle de l'agglomération, une position stratégique de porte d'entrée du territoire Sud Sainte Baume.

Ce quartier de la gare, dit « Pradeaux-Gare », concentre de nombreux enjeux :

- Intensification et renouvellement urbain,
- Connexion du quartier à l'ensemble du fonctionnement urbain communal,
- Accessibilité, mobilité et desserte multimodale,
- Refonte du stationnement liée à la gare.

L'ensemble des analyses et auditions a été conduit conjointement par les services de la Région (Direction de l'Aménagement et de l'Habitat, Direction des Transports et des Grands Equipements et Direction des affaires Européennes), les cinq agences d'Urbanisme de la Région et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, partenaires de la démarche.

Suite à l'audition qui s'est déroulée le 22 avril 2016, le projet de la Commune a été retenu comme site pilote pour conduire cette expérimentation qui se traduira par le lancement d'une étude permettant de concevoir et de chiffrer le programme d'aménagement du quartier gare. L'intervention régionale est plafonnée à 200 000 € par site, représentant au plus 70 % du coût prévisionnel de l'étude.

Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est en cours d'élaboration afin de lancer le marché en début d'année 2017.

Monsieur le Maire précise que, conformément à la législation en vigueur, cette demande de financement sera accompagnée d'un dossier complet lorsque le montant précis de l'étude sera connu.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Sollicite du Conseil Régional l'attribution d'une subvention représentant 70 % du coût de l'étude relative au quartier de la Gare.

Précise que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017, en dépenses au compte 2031 et en recettes au compte 1322.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20161213-DEL20161232-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016